

Par courriel

Laval, le 17 décembre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant le lot 3 470 483, intersection Montée Masson  
et Bernard Lefebvre à LAval**

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 30 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Autorisation du 28 juillet 2008, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j. (

Laval, le 28 juillet 2008

### AUTORISATION

Ville de Laval  
1, Place du Souvenir  
C. P. 422, succ. Saint-Martin  
Laval (Québec) H7V 3Z4

N/Réf. : 7311-13-01-65005 HD  
400511301

Objet : Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, construction d'un bassin de rétention d'eau pluviale et installation d'un poste de pompage

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 28 mars 2008, reçue le 7 avril 2008 et complétée le 24 juillet 2008, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial dans la rue Bernard-Lefebvre, à Laval.

Construction d'un bassin de rétention d'eau pluviale de 8 300 mètres cubes et installation d'un poste de pompage d'eau pluviale de 100 litres par seconde.

Le projet prendra place sur les lots 3 470 475, 3 470 476, 3 470 477, 3 470 478 et 3 470 487 du cadastre du Québec, à Laval.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 7 avril 2008, signée par Simon Chevalier, ing. de Dessau inc., concernant une demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égouts, quatre pages ainsi que les documents et les plans qui y sont énumérés;

## AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7311-13-01-65005 HD  
400511301

Le 28 juillet 2008

- Document intitulé «*Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout*», daté du 28 mars 2008, signé par Simon Chevalier, ing. de Dessau inc., douze pages ainsi que les documents et les plans qui y sont énumérés;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 24 juillet 2008, signée par Richard St-Denis, ing. de Dessau inc., concernant le retrait d'un mât de ventilation relié au poste de pompage, une page et le plan énuméré.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/DC/dc

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides